

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Le Maire ouvre la séance à 18h20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, JACQUET, MERVAILLE, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, TRIFFAULT-MOREAU, JONDOT-PAYMAL, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : Mme LEVIEL à Mme LONGIN
Mme MONNOT à Mme RAKIC
Mme VIAL à M. DAHLEN
M. FEVRE à M. FALCE
M. BOUILLET à Mme JONDOT-PAYMAL

Avant leur arrivée en séance :

M. ROUX à M. JACQUET
M. CANCEL à Mme CHATEAU

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire renouvelle ses vœux personnels de bonne et heureuse année 2018 et il adresse à la Ville des souhaits de prospérité qui accompagnent les actions conduites par la Municipalité au profit des Beaunoises et Beaunois.

Le Maire fait également part du nouveau classement « *station de tourisme* » de la Ville de BEAUNE.

Il rappelle que, suite à une délibération n°17-0676 adoptée en séance du Conseil Municipal le 22 juin 2017, la Ville a sollicité son classement en qualité de « *station de tourisme* ». Ce classement particulièrement sélectif récompense l'excellence en matière de tourisme. Ainsi, ce sont 200 communes sur les 36 000 qui sont concernées par ce classement.

Il précise que le dossier de la Ville de BEAUNE a été examiné auprès des services régionaux de l'Etat (DIRRECTE), puis transmis pour examen complémentaire auprès du Ministère de l'Economie. Lequel, par Décret publié au Journal Officiel le 10 janvier 2018, a prononcé le classement de la Ville de BEAUNE pour une durée de 12 ans.

Le Maire fait d'autre part un rappel de l'article 4 du règlement intérieur du Conseil Municipal, relatif à la consultation des rapports du Conseil Municipal.

Il fait lecture de cet article qui précise que « *durant les cinq jours précédant la séance, les Conseillers Municipaux peuvent consulter les dossiers, en Mairie, uniquement aux heures ouvrables (du lundi au vendredi – de 9h à 12h et de 14h à 17h) à l'exception des jours fériés* ».

Le paragraphe suivant prévoit « *Les Conseillers qui voudront consulter les mêmes dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au Maire une demande écrite...* ».

Ces différentes informations étant apportées, le Maire laisse la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

M. THOMAS demande qu'une correction soit faite sur l'annexe au procès-verbal, qui récapitule les votes du Budget Primitif, à savoir en page 2 dans la rubrique « *3 - Budget Principal : investissement* », il faut lire par 32 voix pour et 3 voix contre, car il a effectivement voté contre.

Cette correction étant validée, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC L'OFFICE DE TOURISME BEAUNE ET PAYS BEAUNOIS-PARTENARIAT AVEC LES MUSÉES MUNICIPAUX (rapporteur : Mme CAILLAUD)

L'examen de ce rapport est reporté à une prochaine séance.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour, pour une étude plus approfondie des dossiers, le rapport 2 « *Relations contractuelles avec l'Office de Tourisme BEAUNE et Pays Beaunois-Partenariat avec les musées municipaux* » et le rapport 4 « *Exposition « Beaune Urban Story » -Partenariat avec ORVITIS* » et de les reporter à une prochaine séance.

Il explique que la Ville de BEAUNE a toujours eu une politique culturelle ambitieuse avec la création de grandes expositions telles que Marie de BOURGOGNE, Drôles de trames, les Trésors de LIEGE à BEAUNE.

Aujourd'hui, il souhaite initier une nouvelle exposition qui ne s'appellerait pas Urban Story mais, Hier, Aujourd'hui, demain - histoire d'une ville. L'idée est de présenter les grandes évolutions de la ville, avec les créations des ZAC, l'installation des grandes entreprises, les grands projets d'urbanisme, les rénovations de quartier, l'arrivée de la rocade qui va tout changer, mais aussi la Cité des Vins. L'ambition est donc de faire que les Beaunois s'approprient leur ville, mais aussi leurs 41 Climats.

RAPPORT 3 – PARTENARIAT AVEC MICHEL LUCOTTE ET L'ASSOCIATION DES AMIS DE MAREY ET DES MUSÉES DE BEAUNE - EXPOSITION « MICHEL LUCOTTE : ŒUVRES RÉCENTES » À LA SALLE MICHEL TOURLIÈRE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Mme CAILLAUD présente l'exposition qui sera consacrée à Michel LUCOTTE, cet artiste exceptionnel dont on célèbre les 25 ans de carrière, d'une grande sensibilité, qui fut professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

Le Maire se félicite de mettre en valeur cet artiste local, de grande qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'organisation de l'exposition « *Michel LUCOTTE : œuvres récentes* » qui se déroulera du 2 mars au 18 avril 2018, salle Michel Tourlière-Porte Marie de Bourgogne, dans les conditions proposées,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat fixant les modalités d'organisation de l'exposition à intervenir entre la Ville, l'artiste et l'Association des Amis de Marey et des Musées de Beaune.

RAPPORT 4 – EXPOSITION « BEAUNE URBAN STORY » -PARTENARIAT AVEC ORVITIS

L'examen de ce rapport est reporté à une prochaine séance.

Arrivée de M. ROUX à 18h35

RAPPORT 5 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 AVEC LE LYCÉE CLOS MAIRE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du Lycée du Clos-Maire à l'organisation de grands événements de la Ville de BEAUNE,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

RAPPORT 6 – ORGANISATION PAR DES ASSOCIATIONS DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES DANS DES LOCAUX OU DANS DES ESPACES MUNICIPAUX

(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire du bilan présenté.

RAPPORT 7 – SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

(rapporteurs : Mmes CAILLAUD, RAKIC, MM. GLOAGUEN, BOLZE, ROUX, VUITTENEZ)

Le Maire se félicite d'avoir, cette année encore, maintenu l'enveloppe globale des subventions municipales, malgré les difficultés liées aux baisses conséquentes des dotations de l'Etat.

M. GLOAGUEN, rappelle que la collectivité, au-delà des aides financières, soutient activement ses associations grâce aux moyens humains et matériels mis à leur disposition pour un montant de près d'un million d'euros.

Ce maintien semble légitime car les associations sont la richesse d'une ville. Elles contribuent quotidiennement au bien-être et au bien-vivre à BEAUNE. Elles participent régulièrement aux projets portés par la municipalité.

Mme CAILLAUD prend la parole pour commenter les subventions allouées aux associations culturelles en citant quelques exemples comme swing up, l'orchestre d'harmonie ou encore le CBEH dont elle salue la bonne gestion et qui ne sollicitera pas de subvention cette année. Elle poursuit ses propos en expliquant la subvention dédiée à l'association des Climats qui, bien que ces derniers soient inscrits, poursuit son travail pour conforter la communication et la médiation autour de cette inscription, en collaboration avec les partenaires historiques.

M. THOMAS, regrette que Cirkoum ne bénéficie pas d'un coup de pouce supplémentaire car elle constitue la seule compagnie de spectacles vivants de BEAUNE. De même, il déplore les baisses de Méli Mélodie, une chorale très impliquée dans la vie beaunoise, qui a un projet de création de spectacle.

M. GLOAGUEN, avant de détailler les sommes allouées aux associations de loisirs, souhaite aborder la problématique du déficit de bénévoles et de responsables associatifs conduisant, hélas parfois, à la disparition même de l'association.

Mme RAKIC rappelle le critère habituel du projet appliqué en matière de subventions aux associations scolaires. Ainsi pour citer quelques exemples, l'école Jeanne d'Arc sera aidée pour un projet numérique, Saint Nicolas pour un équipement en tablettes, Blanches-Fleurs, pour un projet théâtre.

M. BOLZE se félicite du maintien de l'effort de la collectivité en matière sociale et précise que deux gros postes font l'objet d'un vote à part: le CCAS et l'association Ha.b.i.ter. Il souligne que les associations accompagnées ont un rôle essentiel pour BEAUNE, comme par exemple l'ABHER, pochette surprise ou encore JALMALV.

Pour conclure, le Maire salue le travail remarquable de ces associations, soulignant même que, ni l'Etat ni les collectivités locales ne pourraient l'assurer avec autant de compétence et de dévouement.

M. VUITTENEZ prend la parole pour commenter la grille des subventions sportives. Le sport beaunois se porte bien puisque nous comptons 7700 licenciés dans notre ville et 802 pour le sport scolaire, qui est un beau vivier. Les partenariats avec les associations, dans le cadre de nos grands événements, fonctionnent bien.

Ainsi le Badminton et le Beaune Handball, en plus de leur subvention, se voient attribué un local mutualisé. Le BMX après avoir bénéficié d'une aide pour l'éclairage du terrain, sera soutenu pour l'installation de sanitaires. Le Boxing Club et le Club de lutte, qui sont toujours présents sur les événements municipaux, bénéficieront d'un petit geste.

M. THOMAS rappelle sa désapprobation à l'égard de la nouvelle politique de subventionnement des associations sportives des collègues.

Pour conclure, il explique qu'il votera favorablement le rapport cette année, car il se félicite du maintien de l'enveloppe globale.

Mme JONDOT explique que son groupe votera également le rapport, car elle juge les attributions bien étudiées et adaptées aux demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ décide l'attribution suivante des subventions entre les différents secteurs :

■ Culture	164 600 €
■ UNESCO	30 000 €
■ Loisirs	11 400 €
■ Patriotique	6 060 €
■ Enseignement	11 310 €
■ Social	47 100 €
■ Sport	357 450 €

Le détail des répartitions par secteurs figure en annexe à la délibération.

➤ autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

RAPPORT 8 – CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF FORFAITAIRE – PARC DE VIGNOLES

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ décide la création d'un nouveau tarif forfaitaire intégré à ceux existants gérés par la Direction des Sports, comme suit : forfait Projets Évènementiels, avec utilisation de l'ensemble du Parc 3 000 € TTC, étant précisé que ce tarif est établi pour une réservation sur un week-end.

RAPPORT 9 – MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AU PROFIT DE CLUBS SPORTIFS

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ dans le cadre du développement de sa politique en faveur du Sport, approuve le renouvellement de la mise à disposition d'agents municipaux au profit de l'École de Judo Beaunoise et du Boxing Club,

➤ autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les Présidents de Clubs concernés.

RAPPORT 10 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Mme JONDOT propose de reporter ce vote afin de réunir préalablement le CTP pour le lui présenter.

Mme RAKIC indique que la Loi n'impose pas ce passage en CTP.

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ Tableau des effectifs au 31 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- donne acte au Maire de la communication du tableau des effectifs ,
- décide la transformation des postes présentés,
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir.

❖ Extension du R.I.F.S.E.E.P. au cadre d'emploi des Conservateurs du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- décide d'étendre le dispositif du RIFSEEP, aux Conservateurs du Patrimoine de la filière culturelle, à compter du 1^{er} février 2018,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

❖ Vacation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- approuve la création d'une vacation pour des cours de couture à l'espace Blanches-Fleurs,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

❖ Organisation des Sélections Professionnelles pour l'accès à l'emploi titulaire dans le cadre du dispositif Sauvadet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- approuve le conventionnement avec le Centre de Gestion de Côte d'Or, pour l'organisation des sélections professionnelles de trois postes sur le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

❖ Fonctions itinérantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix pour et 2 abstentions,

- approuve les ajustements proposés dans le cadre des fonctions itinérantes des agents municipaux, afin de tenir compte des évolutions des postes et des services à compter du 1^{er} janvier 2018,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

RAPPORT 11 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS – MANIFESTATIONS 2018 – DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC

(rapporteur : M. BOLZE)

M. BOLZE explique qu'il s'agit d'un rapport traditionnel et tient à souligner la grande qualité de l'opération spécifique du Marché de Noël qui a été un grand succès et très apprécié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'occupation gracieuse du domaine public pour les manifestations organisées par l'Union du Commerce Beaunois dans les rues du centre-ville et sous les halles aux dates suivantes :
 - Déballage d'hiver, le 18 février
 - Déballages d'été, les 6 et 7 juillet
 - Déballages de rentrée, 31 août et 1^{er} septembre
 - Marché de Noël, 13 au 23 décembre
- note que les heures des agents municipaux intervenant à la préparation des différentes festivités organisées par l'UCB seront facturées, conformément à la délibération fixant les tarifs municipaux.

RAPPORT 12 – RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES 2016 ET 2017

(rapporteur : Mme LABEAUNE)

Marie-Odile LABEAUNE, puis Jean-Luc BECQUET évoquent les différentes actions menées pour le développement de l'accessibilité à BEAUNE, en particulier dans le patrimoine bâti municipal. M. BECQUET poursuit en détaillant quelques projets plus particuliers, tels que l'aménagement des arrêts de bus et rappelle que le secteur privé réalise également des efforts considérables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte du constat établi par la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées au titre des années 2016 et 2017.

RAPPORT 13 – TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT LES MEIX FORTANS À CHALLANGES

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le transfert des emprises des voies et équipements communs du lotissement « *NOUVEAU et Cie* » sis au lieu-dit « *Les Meix Fortans* » à CHALLANGES, dans le domaine public communal, dès achèvement et réception définitive de travaux,
- autorise le Maire à signer la convention de transfert à intervenir.

RAPPORT 14 – MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide la proposition de modification des statuts du SICECO, adoptée par délibération lors de l'Assemblée Générale de son Comité du 8 décembre 2017 et dont la révision consiste aux changements suivants :
 - adhésion de 11 EPCI,
 - création d'un nouveau service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants.
- autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

RAPPORT 15 – ETUDES PRÉALABLES À LA RÉALISATION DE LA CITÉ DES VINS

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions,

- approuve le programme des études à mener sur les problématiques de l'urbanisme et de l'environnement, sur les procédures réglementaires (notamment Loi sur l'Eau, permis d'aménager, mode de gestion des équipements communs, audit des voiries et réseaux existants...),
- prend note que le montant prévisionnel de ces études est estimé à environ 130 000 € et sera arrêté définitivement à l'issue des procédures de mise en concurrence à lancer pour la désignation des différents prestataires,
- autorise le Maire à signer tout acte à intervenir en l'état actuel de ce dossier.

RAPPORT 16 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la création d'un groupement de commandes pour les travaux d'impression, constitué entre la Ville, la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et le CCAS,

- autorise le Maire à signer la convention tripartite à intervenir, définissant les modalités de la mise en œuvre de ce groupement.

RAPPORT 17 – AUTORISATION DE SIGNER LE PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DU RÉSEAU D'ÉLECTRIFICATION

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal de mise à disposition du réseau électrique suite au transfert de la compétence électricité au SICECO,
- autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'actif.

RAPPORT 18 – TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ÉTEINTES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables et l'extinction de créances, d'un montant de 3 709,56 €,
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 19 – DÉCISION MODIFICATIVE – MOIS DE JANVIER 2018

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 19h55.

Alexis FAIVRE

Secrétaire de Séance